



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE · SUISSE ·

ABONNEMENTS

Un an Six mois :

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance.

ANNONCES

suisses 20 d., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Convocation

Les fabricants d'horlogerie suisses, créanciers de la maison Davidson & Co — Aug. Heramb, successeur — sont convoqués dans les bureaux de la Chambre cantonale du commerce, à la Chaux-de-Fonds, pour mardi 19 mai courant, à 3 heures de l'après-midi.

Information

Les fabricants ou commerçants qui seraient sollicités pour de la marchandise par un nommé **Charles Milliet**, Potsdamerstrasse 56, à Berlin, sont priés d'entrer en relation ou à se renseigner chez M. Numa Beurret, fabricant, aux Breuleux.

Pas de chômage et pas de grèves

Le directeur d'un établissement industriel allemand nous disait un jour en nous entretenant des conditions générales économiques de son usine : ici nous n'avons pas de chômage proprement dit, pesant comme ailleurs sur la situation de nos ouvriers, et nous n'avons pas de grèves. Il ne paraîtra pas sans intérêt pour notre vie industrielle d'analyser quelque peu les conditions spéciales dans lesquelles se meut l'établissement en question.

Il s'agit d'une importante usine, fabrique de machines, qui occupe trois mille ouvriers. Tous ceux-ci sont des gens du pays. Et comme la fabrique n'est pas située dans un grand centre, cette population ouvrière, qui représente le contingent d'une ville entière, se répartit dans tout le pays à 25 kilomètres à la ronde. L'usine est située au bord du Rhin, dans une région desservie par tout un réseau de voies ferrées. La voie fluviale du Rhin offre en outre un moyen de transport facile et peu coûteux, de sorte que l'accès à l'usine en question est chose facile depuis les points les plus reculés du pays.

C'est pourquoi cette fabrique et ses abords n'ont pas vu se grouper autour d'eux une agglomération de maisons, une cité ouvrière proprement dite, plus ou moins dense,

n'ayant d'autre but que le travail à l'usine et d'autre ressource que son gain. Autour de l'usine, rien que le lot des maisons du village. Malgré cette ruche de travail, la localité a conservé son aspect campagnard, son rôle et sa destination agricoles. L'agriculture est restée l'occupation populaire fondamentale et elle est là florissante. La viticulture, l'arboriculture, la culture maraîchère, sont en grand honneur particulièrement et elles contribuent à la prospérité matérielle du pays.

On a su combiner là l'industrie et l'agriculture. La première a sa part de bras sans que la seconde en souffre, l'une prête à l'autre, suivant que l'intensité du travail est plus grande aux champs ou à l'usine. Tous les ouvriers de celle-ci, sont des gens du pays, y établis, y ayant un foyer et un domaine agricole modeste. On ne connaît pas là, l'ouvrier nomade, offrant son activité et la retirant avec une égale facilité. L'ouvrier de l'usine y est attaché, parce qu'il est aborigène, parce qu'il a un patrimoine ou sa part de l'un d'eux.

Dans chacune des familles de la région où se recrute ce personnel ouvrier spécial, l'ensemble des fils feront l'apprentissage de la fabrique, mais tous auront appris aussi à cultiver la terre. Ils sont à même ainsi de collaborer à la fois ou alternativement aux travaux des champs et à ceux de l'usine. Ils sont ouvriers industriels, mais ils sont également restés paysans.

Le gain réalisé à l'usine, dans ces conditions spéciales, est presque entièrement un aquis définitif qui servira à arrondir le patrimoine, à maintenir le bien-être au logis et à préparer le pécule nécessaire à la fondation de nouvelles familles de ce genre d'artisans-agriculteurs. Le gain est un aquis, disons-nous, parce qu'au logis le travail de la terre a été maintenu ; il donne la nourriture et l'argent gagné à l'atelier n'y est pas tout entier dépensé d'avance chez les fournisseurs des produits alimentaires.

Il ne faudrait pas croire que ce genre d'ouvriers qui n'a pas dédaigné d'apprendre à manier la pioche ou la bêche, qui sait tailler sa vigne et ses arbres, soigner les

bestiaux, fût moins bon ouvrier industriel à cause de cela. Non, la perfection de son travail d'artisan ne laisse rien à désirer. Il l'a appris d'ailleurs dès sa sortie de l'école ; la dextérité, l'habileté, la sûreté sont venues aussi parfaites malgré l'occupation accessoire de la campagne. Puis cet artisan est beaucoup plus robuste que l'ouvrier exclusivement rivé à l'établissement. Il ne vieillit pas aussi vite que celui-ci et n'est pas comme lui la proie facile des infirmités de la vieillesse précoce. Il ne prend pas enfin les habitudes de luxe ou de débauche qui minent tant les situations ouvrières des agglomérations. Il reste simple et cette vie de labeur combiné influe favorablement, heureusement, sur son moral. Il aime son pays, sa famille, son travail. Il aime la campagne, qu'il n'a jamais complètement quittée et qui, reconnaissante pour ses efforts, lui donne son pain.

D'autre part, l'administration de l'industrie à laquelle sont attachés ces ouvriers, tient beaucoup à eux et elle ne recruterait jamais son personnel en dehors de ce monde spécial. On va à l'usine de père en fils, c'est de tradition, comme c'est l'habitude aussi de cultiver la terre.

Le pays a un air spécial de prospérité et comme tout le monde s'est conservé une petite place aux travaux des champs, la campagne donne abondamment.

Si à l'usine, il y a arrêt momentané dans l'écoulement de ses produits, on en profite pour mettre plus de bras à l'agriculture. Ce genre de chômage n'a pas d'effets déastreux sur les conditions économiques des ouvriers. Pour un temps ils échangent la lime contre la bêche, et lorsque la cloche d'appel retentit à nouveau, chacun reprend sa place à l'atelier.

L'usine ainsi ne fabrique pas de produits à l'avance ; elle n'immobilise pas de capitaux sans profit ; elle n'inonde pas le marché et ne contribue pas à l'avilissement des prix.

On comprend que, dans ces conditions, le chef de l'établissement ait pu nous dire : chez nous, pas de chômage, ni de grèves !

Le Jura

Ecole d'horlogerie et de mécanique de Neuchâtel

Les cours de cette Ecole viennent de s'ouvrir pour une nouvelle année scolaire avec un total de 67 élèves, dont 24 dans la section horlogerie et 43 dans la section de mécanique et d'électrotechnique. Ce chiffre correspond au maximum d'élèves que peut contenir l'Ecole dans ses locaux actuels, décidément trop exigus. De nombreuses demandes d'admission ont dû être refusées, faute de place. Remarquons que, pour la première fois dans cette école, une jeune fille a été admise comme élève de la section d'horlogerie et pour un cours complet théorique et pratique.

La question de nouveaux locaux devient de plus en plus urgente pour notre établissement d'enseignement professionnel, dit *La Suisse libérale*.

Caisse cantonale de chômage

Vingt-quatre citoyens sur trente-sept qui avaient été convoqués se sont réunis le 13 ct. à Neuchâtel sous la présidence de M. Porchat, président du Conseil communal, pour discuter la participation de Neuchâtel à la loterie en faveur d'une caisse cantonale de chômage.

Ils ont admis à l'unanimité qu'il y avait lieu de s'associer, par esprit de solidarité neuchâteloise, à l'effort des centres horlogers du canton, après avoir entendu les explications données.

On sait que la loterie en question est autorisée par le Conseil d'Etat et qu'elle est au montant de 40,000 francs. La participation de Neuchâtel consisterait à fournir des dons pour un minimum de 2000 francs, et la section de notre ville de la Fédération horlogère s'est chargée du soin de placer les billets dans nos milieux industriels.

La réunion susdite est constituée en comité d'action.

Les outils de l'ouvrier et la loi sur la poursuite pour dettes

La Chaux-de-Fonds, le 16 mai 1908.

Monsieur Fritz Huguenin,
Rédacteur de la *Fédération Horlogère Suisse*,
En ville.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez reproduit dans le N° 38 de la « Fédération Horlogère Suisse », une lettre d'un groupe d'ouvriers horlogers protestant contre un récent arrêt du Tribunal fédéral, qui, d'après ces correspondants, déclarerait saisissables des outils indispensables à l'ouvrier horloger pour gagner sa vie.

Plusieurs journaux de la région horlogère ayant publié ces derniers temps des articles analogues, et l'un d'eux allant même jusqu'à qualifier non seulement de « critiquable », mais encore « d'inique », un arrêt auquel, d'après lui, j'aurais contribué pour une part, je me vois obligé de rétablir les faits et de déclarer que l'arrêt du Tribunal fédéral me paraît absolument juste et correct et qu'il ne s'agit nullement, comme on le prétend, d'un jugement déclarant saisissables des outils indispensables à l'ouvrier pour gagner sa vie.

Il s'agissait précisément de savoir si un régulateur de précision estimé fr. 500 environ, était nécessaire au régulateur X. pour gagner sa vie. Je n'ai pas été nommé comme expert, j'ai été simplement consulté par lettre par M. F.-H. Menthé, président de l'Office cantonal de surveillance de la poursuite et de la faillite, qui me disait entre autres :

« M. X. prétend qu'à la fabrique Y. où il travaille, on exige qu'il fournisse son régulateur, et qu'il perdra sa place si ce dernier lui est enlevé. Estimez-vous que M. X. est un régulateur de précision et qu'un régulateur lui est indispensable pour l'exercice de son métier ? »

J'ai répondu ce qui suit :

« Il est d'usage que le fabricant fournit le régulateur au régulateur travaillant chez lui et je suis fort surpris que la fabrique Y. exige de son régulateur la fourniture de cet instrument. Jusqu'à

preuve du contraire et au vu du carnet d'ouvrage que voici, je tiens M. X. pour un régulateur médiocre et pas pour un régulateur de précision. M. X. n'arrive guère à gagner que fr. 6,50 par jour, cela avec des retouches de réglages qui lui sont payées fr. 7,50 le carton.

« Pour des réglages de ce prix et pour gagner 6 à 7 francs par jour, je n'estime pas qu'une fabrique puisse exiger de son ouvrier l'apport d'un instrument de quelques centaines de francs et, par conséquent, il ne m'est pas possible de déclarer qu'un régulateur est nécessaire à M. X. pour gagner son entretien et celui de sa famille. Je pense que si M. X. gagne plus ou moins largement sa vie, le régulateur en question n'y sera pour rien. »

Le groupe d'ouvriers horlogers pense que ma bonne foi a été surprise ; si ces messieurs sont de bonne foi, ce dont je ne doute nullement, je compte que les renseignements qui précèdent leur feront comprendre que l'arrêt qu'ils critiquent sans en connaître les détails, ne constitue nullement une transgression de la loi et qu'il ne s'agit pas, dans l'espèce, de la saisie des outils nécessaires à l'ouvrier.

S'il s'était agi d'une machine à régler ou de tout autre outil indispensable, l'arrêt eût sans doute été différent ; mais, il s'agit d'un instrument de luxe que possèdent bien peu d'ouvriers régulateurs.

Le groupe d'ouvriers horlogers prétend encore que mon rapport laisse croire que tout ouvrier doit aller travailler en fabrique, alors que dans toute la région horlogère, l'immense majorité des ouvriers travaillent encore dans des comptoirs ou ateliers qui ne fournissent pas les outils ; ceci est inexact. Comme dit déjà, je n'ai pas eu de rapport à présenter. Dans une lettre à Monsieur le Président de l'Office cantonal de surveillance, je me suis borné à constater que les régulateurs de haute précision que je connais dans les cantons de Neuchâtel et de Berne sont occupés dans des fabriques ou écoles d'horlogerie ; il suffit pour s'en convaincre, d'examiner la liste des lauréats aux derniers concours de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel. En outre, les ouvriers régulateurs qui travaillent dans des comptoirs ou ateliers, pas plus que ceux travaillant en fabrique, ne sont tenus de fournir leur régulateur de précision.

En résumé, on fait beaucoup de bruit autour d'un arrêt qui me paraît parfaitement logique ; il y a dans la région horlogère des centaines de régulateurs qui gagnent autant et plus que M. X. et qui ne possèdent pas de régulateur.

Agreez, Monsieur le Rédacteur, mes bien empressées salutations.

C. GIRARD-GALLET.

* * *

Notre confrère *l'Impartial* a reçu la lettre suivante qu'il nous communique :

Neuchâtel, le 15 mai 1908.

Monsieur le Rédacteur de *l'Impartial*,
La Chaux-de-Fonds.

Monsieur le Rédacteur,

On me communique *l'Impartial* du 13 courant, où je lis une lettre d'*Un groupe d'ouvriers horlogers*, qui prend à partie le Tribunal fédéral à l'occasion d'une décision admettant la saisissabilité d'un régulateur.

Les auteurs de la lettre condamnent amèrement cette décision, — qui est surtoit, j'aurai le courage de le dire, l'œuvre de l'autorité neuchâteloise de surveillance, — sans connaître, comme il le faudrait, toutes les circonstances de fait sur lesquelles elle se fonde, et qu'il serait trop long, peut-être aussi un peu pénible pour tel ou tel des intéressés, de rapporter publiquement.

Je me contenterai, pour rassurer les ouvriers horlogers en général, tout en justifiant les autorités de surveillance, de déclarer ici :

1^o qu'en matière d'insaisissabilité d'outils et instruments nécessaires au débiteur pour exercer sa profession (L. P. art. 92 n° 3), il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir de jurisprudence fixée une fois pour toutes. Dans chaque cas, nous devons, selon les circonstances particulières qui varient à l'infini avec les temps, avec les lieux, avec les conditions diverses du travail, rendre une décision d'espèce, c'est-à-dire qui ne constitue pas un précédent. C'est là pour nous un devoir délicat, et souvent très embarrassant.

2^o que ce qui, dans l'affaire dont il s'agit, étonnerait sans doute les auteurs de la lettre, c'est le soin que nous avons pris de nous éclairer, et notre crainte extrême de priver le débiteur d'un

instrument qui lui eût été nécessaire pour gagner sa vie. Si nos censeurs savaient la peine que nous nous sommes donnée pour nous former une conviction, ils rendraient hommage à l'esprit dont nous sommes animés et verraient avec satisfaction que, bien loin d'être impossible, les juristes chargés d'appliquer la loi sont conscients de ce que certaines de leurs décisions, si elles étaient rendues légèrement, pourraient comporter de douleur et d'angoisse.

Ainsi donc, une seule chose est fixe dans notre jurisprudence sur ces questions de fait et d'appréciation : c'est, à défaut d'insuffisance et de science injuste, la bonne volonté, le scrupule, l'étude attentive de tous les éléments de l'affaire, et toujours, quoi que nous soyons obligés de décider, le regret de nous trouver en présence de situations malheureuses.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

F.-H. MENTHA,
Président de l'Office cantonal de surveillance.

La Caisse des retraites pour la vieillesse en Angleterre

On sait aujourd'hui quelles sont les grandes lignes du projet de loi sur la caisse des retraites pour la vieillesse et comme le budget présenté par le gouvernement a fourni une certaine marge de surplus, il est probable que le gouvernement en utilisera une partie pour cette caisse.

Le parti ouvrier demande que toutes les personnes âgées de 65 ans, qui résident dans le Royaume-Uni, aient droit à une pension de 5 schellings par semaine ; mais la majorité du Parlement n'est pas favorable à ce projet.

La loi présentée par M. Asquith est plus équitable. D'abord, certaines catégories de gens sont exclues des prévisions de cette loi. On estime que le nombre de personnes qui feront leur demande pour obtenir une pension, s'élèvera à 762.641 personnes, âgées de 65 ans et plus ; à 429.793, âgées de 70 ans, et à 211.137 âgées de 75 ans et plus. Il avait d'abord été décidé d'établir une pension uniforme de 5 schellings par personne et par semaine, puis comme la vie est plus chère dans certaines localités, il a été décidé de la porter à 6 ou 7 schellings dans lesdits districts. On compte qu'il faudra annuellement une somme de 5.000.000 de livres sterling pour pouvoir distribuer une somme de cinq schellings par semaine aux personnes âgées de 65 ans et plus, et 2.700.000 liv. st., si l'âge est porté à 70 ans. La somme mise à part l'année dernière par M. Asquith était de 2.925.000 liv. st. Beaucoup de personnes sont exclues des prévisions de la loi, soit parce qu'elles ont un revenu de 10 schellings au moins par semaine, soit parce que leur casier judiciaire n'est pas intact.

La situation financière du Japon

Sous ce titre, va paraître incessamment à la librairie Berger-Levrault, une étude développée que notre collaborateur M. Ed. Clavery vient de consacrer à la condition budgétaire et économique de l'Empire du Soleil-Levant.

Nous en détachons l'avant-propos qui fait connaître l'esprit dans lequel est conçu ce travail :

« Au début de 1904, lorsque furent sur le point de s'ouvrir et s'ouvrir, en effet, les hostilités en Extrême-Orient, une opinion fort répandue en Europe et notamment dans notre pays fut que, financièrement, le Japon ne serait pas en état de soutenir la lutte. Parmi ceux qui étudierent alors à ce point de vue, dans la presse, la situation de ce pays, l'un écrivait en janvier 1904 : « Les finances de l'empire du Soleil-Levant ne se prétent pas à ses belliqueux desseins... Le Japon se verra bientôt aux prises avec des difficultés financières qui compliqueront singulièrement ses opérations militaires... »

« Un autre, vers le même moment, s'exprimait ainsi : « Nous ne croyons pas que le Japon puisse, avec ses seules ressources financières, soutenir une guerre assez longue et dispendieuse... Ce pays paierait sans doute d'un prix élevé le concours qui lui serait accordé par ses alliés ». Un troisième enfin disait, dans un interview : « Les ressources du Japon sont essentiellement limitées, car il n'a pu réaliser et mener à bien les deux emprunts successifs qu'il a tenté d'opérer sur le marché européen ». Il serait facile, mais superflu, de multiplier ces citations : elles suffiront à rappeler quelle était à cette époque la manière de voir la plus répandue à cet égard dans le public.

« Le lecteur sait quel démenti les événements ont infligé aux horoscopes dont il s'agit.

« Après avoir emprunté d'abord à 6 %, l'empire insulaire a pu successivement, grâce à ses victoires, faire des émissions portant intérêt à 4,50 % et même à 4 %.

« Quant, au bout de dix-huit mois, dans les premiers jours de septembre 1905, la lutte cessa, le Japon avait consacré aux frais de la guerre une somme de près de trois milliards de francs, sans que l'on puisse dire avec vérité qu'il fut alors absolument arrivé à la limite de son crédit et des facultés de son Trésor d'Etat.

« Le total s'est élevé à 4 milliards 600 millions au 31 mars 1906, et à 5 milliards et demi de francs au 31 mars 1907, date à laquelle a été définitivement clos le budget spécial « de dépenses connexes avec la guerre. »

« Par quels moyens, par quels procédés la nation nippone a-t-elle pu faire face au total considérable de dépenses qui lui sont ainsi soudainement incombées ? Quelle est la situation budgétaire présente et que peut-on raisonnablement augurer de l'avenir financier du Japon ?

« Sur ce dernier point, en fait, le problème est assez complexe, en raison des facteurs multiples et, dans une certaine mesure, variables, qu'il implique. Il n'en est que plus opportun, semble-t-il, de l'étudier, d'en chercher la solution.

« Répondre — ou tenter de répondre avec autant d'exactitude et d'impartialité que possible — aux diverses questions ainsi posées, tel est le but

des pages suivantes qui, parues d'abord, en partie, dans deux numéros récents de la « Revue d'Administration », ont été revisées et complétées pour la présente publication. Puisse le lecteur trouver quelque utilité et quelque intérêt aux éléments d'appréciation ainsi réunis concernant un facteur politique dont l'action nouvelle est dès à présent si marquée dans le monde ».

Le Monde économique.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODELES

Dépôts.

N° 15291. 18 avril 1908, 4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Coude-rallonge pour machine parlante. — Hermann Thorens, Ste-Croix (Suisse).

N° 15294. 21 avril 1908, 6 $\frac{3}{4}$ h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — Golay fils & Stahl (S. A.), Genève (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève.

N° 15295. 21 avril 1908, 7 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Boîtes de montres. — Ervin Piquerez, Bassecourt (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 15299. 10 avril 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Calotte cache-poussière en deux pièces avec guichet pour rendre le balancier visible ; boîte de montre en deux pièces pour mouvement à calotte ; coq avec dispositif de réglage de la raquette. — B. Schiffmann, St-Imier (Suisse). Mandataire : Herm. Schläe, La Chaux-de-Fonds.

N° 15304. 23 avril 1908, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montres lépine et savonnette en toutes grandeurs. — J. Straub, Bienne (Suisse).

N° 15306. 14 avril 1908, 9 h. a. — Ouvert. — 2 modèles. — Platines avec vis tenant lieu de filet d'emboîtement. — Les fils de Jean Aegler « Fabrique Rebberg », Bienne (Suisse). Mandataire : Gottfr. Furrer, Bienne.

N° 15313. 25 avril 1908, 7 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Platines avec goupilles à tête tenant lieu de filet d'emboîtement. — Les fils de Jean Aegler, « Fabrique Rebberg », Bienne (Suisse). Mandataire : Gottfr. Furrer, Bienne.

N° 15323. 29 avril 1908, 6 $\frac{1}{2}$ h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Montre. — Irénée Aubry, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 15324. 29 avril 1908, 6 $\frac{1}{2}$ h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvement et cadran de montre. — C. Schorpp-Vaucher, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 15329. 28 avril 1908, 6 $\frac{1}{2}$ h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de compteur. — Albert Gindrat, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 15331. 29 avril 1908, 1 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvements de montres. — Paul Ditisheim, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Prolongations.

N° 9527. 15 avril 1903, 12 h. m. — (II^e période 1908/1913). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon, Fontainemelon (Suisse) ; enregistrement du 23 avril 1908.

Radiations.

N° 9344. 16 février 1903. — 6 modèles. — Boîtes de montres en nacre.

N° 9345. 17 février 1903. — 4 modèles. — Réceptrice pour distribution d'heure.

N° 9367. 21 février 1903. — 2 modèles. — Boîtes de montres.

N° 9377. 24 février 1903. — 3 modèles. — Mouvements de montres.

N° 9380. 25 février 1903. — 2 modèles. — Cadans de montres décorés.

N° 9383. 25 février 1903. — 1 modèle. — Mouvement de montre.

Cote de l'argent

du 16 Mai 1908

Argent fin en grenailles . . . fr. 93.— le kilo.
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100.14



PAUL DITISHEIM
Fabrique « DITIS »
9 bis, Rue du Parc, à La Chaux-de-Fonds
Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

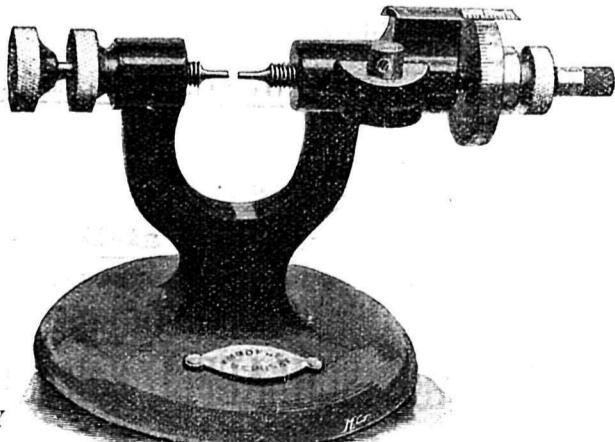
MONTRES ULTRA PLATES DE TOUS FORMATS. — MONTRES DÉCORÉES.
BAGUES-MONTRES. — MONTRES-BIJOUX. — PETITES MONTRES, ANCRE ET CYLINDRE.
CHRONOMÈTRES À BALANCIER GUILLAUME. — MONTRES COMPLIQUÉES
Prize générale annuels de l'Etat à l'Observatoire de Neuchâtel
H 40233 C 1897, 1898, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906.



FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions — Directeur : F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
— Spécialité extra-plates et plates soignées —
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 4632 TÉLÉPHONE

Hermann Fatton, Bienne (Suisse)



Bl 1402 Y

1017

Nouveau micromètre

très pratique; construit spécialement pour l'horlogerie.

Entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages

Qualité soignée.

Derniers avancements.

RUEDIN & CIE

Fabrique d'Horlogerie de Delémont

Fabrication automatique de fournitures pour horlogerie, petite mécanique, électricité

Henri Touchon, Le Locle
Usine électrique

Visserie en tous genres, axes, tiges d'ancre, viroles, clefs de raquettes, doubles plateaux, pitons Δ , arbres, noyaux de couronnes, coulants, pignons transmission, tiges de remontoir, simples ou négatives, chatons, dardaines, pieds, goupilles, etc. Décolletage de pignons, grandes moyennes percées et à tige, petites moyennes, champs, échappements, chaussées minuteries, siettes pour roues, etc., etc.

H 5936 C 1843

Toutes les pièces sur modèle jusqu'à 10 m/m

ED. TRACHSEL, Genève
H 784 X 1076

35, Croix d'or
Graveur - Décorateur

Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.

Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadans or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.

Polissage et finissage de boîtes or soignées.

Horlogerie pour tous pays Siegm. NEUMANN

BALE (Suisse)

Genre Roskopf, 17 à 24 lignes. **Nouveauté**: Calibre extra-plat.

Spécialité: Extra-plat cylindre et ancre, en tous genres.

H 10081 C Echantillons à disposition contre références 1230

Fabrique de cadrants métalliques

Kohly & Etienne

Téléphone 120 BIENNE EXPORTATION

Nouveautés en tous genres: 1500 dessins différents

Installations spéciales pour la série. **Centrage absolu.**

BI 10 Y Echantillons et prix à disposition. 1514

Fabrique de Cadrants métal en tous genres

Nydegger-Monnier, Bienné

Rue du Musée, 16a

Promenade de la Suze, 29

Téléphone 96 - Force électrique 1237

Renseignements commerciaux et Contentieux

F.-X. MOESCHLIN

Successeur de J.-A. Tritschler

BALE (Suisse) Maison fondée en 1869

ZURICH

Service prompt et conscientieux. Conditions d'abonnement favorables
Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les
pays. H 5144 Q 957

Fabrication
de Balanciers
cylindre



Façon vis
et
Roskopf

+ 25419



Wyss & Hächler

Granges (Soleure)



Spécialité: Petit balancier soigné



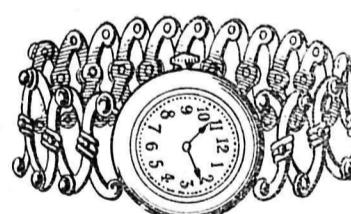
Grandeur, poids et trou interchangeables

MONTRES - BRACELETS

Extensibles - Milanaises

Gourmettes - Anneaux

Serpents, etc. H 10436 C



Exécution: acier, métal,
Doublé supérieur, argent, niel,
OR à tous titres 1703

René Bürck, Horlogerie, Kreuzlingen (Suisse)

Fabrique de Raquettes, Coquerets, contre-pivots
et Sertissages en tous genres

PAUL AUBERT & FILS, LE LIEU (Vallée de Joux)

Polissage d'acier et vis

Livraison très rapide. — Prix modérés.

Usine électrique. H 20135 L 1542 Téléphone.

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Direction centrale: ZURICH

Comptoirs: Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Genève, Lausanne,
St-Gall, Vevey, Zurich.

Capital social: fr. 30.000.000

Réserve: 5.450.000

Ouvertures de comptes-courants
débiteurs et créanciers.

Escomptes et recouvrements d'ef-
fets sur la Suisse et l'Etranger.

Dépôts d'argent à vue et à l'année.

Achat et vente de titres et coupons.
Avances sur titres suisses et étran-
gers.

Matières précieuses. 723

Garde de titres et leur gérance.

Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Fabrique d'Horlogerie La Champagne Louis Müller & Cie

Rue du Faucon, 21 BIENNE (Suisse)

Fabrique d'Horlogerie

par procédés mécaniques modernes

Machines et outillage les plus perfectionnés

Interchangeabilité complète

St-Louis 1904: Médaille d'or, Individ. — Grand Prix colléc.

Spécialité de Montres

Grandeurs 10 1/2 lignes, en tous genres de boîtes

Marques et calibres déposés

Exposition permanente et complète
d'échantillons

Catalogue richement illustré sera adressé
1059 H 10104 C contre références seulement.

DIDO



Fabrique de Boîtes argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

Ecabert-Ziegler

LES BOIS (Suisse)

BOITES (ARGENT) TOUS GENRES

SOIGNÉES ET BON COURANT

GRANDE PRODUCTION JOURNALIÈRE

LIVRAISON PROMPTE

OUTILLAGE AMÉRICAIN

Décor et finissage

dans ses ateliers:

FABRICATION D'HORLOGERIE LUTERBACHER-SCHLAEFLI, Soleure (Suisse)

Spécialité:

H 10088 C

11 et 13 lignes ancre lépines et savonnettes
en tous genres et pour tous pays. 973

AVIS

Les verres de montres calibrés par m/m et commandés par les clients seulement d'après cette mesure, doivent, afin d'éviter des erreurs être également étiquetés par m/m .

La Société des Fabriques de verres de montres réunies, Limited, étiquetera donc à l'avenir ses verres par m/m seulement. Cependant l'introduction de cette étiquette portant **seulement** le $1/10$ de m/m ne pourra guère se faire avant Mai 1908, après que les étiquettes en stock (par $1/8$ et $1/16$) seront épuisées et les nouveaux assortiments d'étiquettes complètement prêts.

Pour assortir commodément les verres par $1/10$ de m/m nous recommandons notre layette V. U. S. par $1/10$ de m/m , laquelle peut être obtenue chez tous les marchands de fournitures.

Société des Fabriques de verres de montres réunies
Limited
Strasbourg (Alsace).

1384 H 40035 C

Manufacture d'Horlogerie
Maison fondée en 1830
STAUFFER SON & C°
Rue Léopold Robert, 46

La Chaux-de-Fonds

Spécialité :

CHRONOGRAPHES Simples
Compteurs
Rattrapantes

avec ou sans Bulletins d'observatoire
Systèmes brevetés. Mécanisme parfait. Fonctions infaillibles

ADOPTÉS PAR L'AMIRAUTÉ ANGLAISE

Premiers prix et bulletins de 1^{re} classe aux
Observatoires de Kew, Neuchâtel, Genève

1^{re}, 2^{me} et 3^{me} positions

pendant 3 années successives : 1905 - 06 - 07

Concours chronométriques

Observatoire de Kew avec **Record**

Fournisseurs des Chronographes employés **exclusive-**
ment et officiellement aux

Grandes courses internationales d'automobiles

1903 à 1908

Vente réservée pour l'Angleterre et la Russie

H 40000 C

4000

La dernière nouveauté en Horlogerie
est la montre pour
docteurs = médecins, dite :

Chronographe-
Sphygmomètre

calculant avec une précision
mathématique les pulsations du cœur

Breveté en Suisse et à l'étranger

Propriétaires : **Mess. LIPMANN FRÈRES**

Fabricants d'horlogerie à **Besançon** (France)

Seuls concessionnaires et fabricants :

ED. HEUER & Cie
à Bienne

Télégr. : Heuer, Bienne.

Téléphone N° 257.

Avis aux fabricants de Chronographes et
négociants, ainsi qu'aux fabricants de cadrants:
Tout contrefacteur de ce cadran à pulsations
avec ou sans nom „Sphygmomètre“ sera
poursuivi.

H 40440 C

1712

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
42, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 40016 C 176

Nach Frankreich
oder Schweiz
sucht Stellung tüchtiger
Gehilfe

22 Jahre alt, als Taschenuhrmacher zum 1. Juni oder später. Suchender spricht etwas französisch. Gell. Off. mit Gehaltangabe an **H. Lorenz, Ried** (Innkreis) Ober-Oesterreich. H 4739 C 1987

Comptable

sérieux et actif, diplômé, français et allemand, expérimenté dans la fabrication d'horlogerie, cherche engagement dans une bonne maison; serait aussi disposé à partir pour une succursale à l'étranger. Bonnes références et certificats de 4^{er} ordre à disposition. 1986
Faire offres sous chiffres A 1740 P à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Technicien-Calibriste

très expérimenté, connaissant à fond la fabrication à tous ses degrés d'avancement, ainsi que la construction des calibres, l'outillage et les machines, **trouverait emploi** dans une fabrique du Jura. Preuves de capacités et moralité exigées.

Offres sous chiffres W 1891 J à Haasenstein & Vogler, Biel. 1989

Fabrique d'ébauches cherche
chef d'ébauches

bien au courant des machines pointeurs et du petit outillage. Inutile de se présenter sans bonnes références. 1988

S'adresser par écrit, sous chiffres **H 796 U à Haasenstein & Vogler, Biel.**

On demande montres
extra-plates acier, argent et or; chronographes avec quantième et répétition argent.
Offres avec prix : C. D. E. poste restante, Genève. 1991

RÉGLEUR
bien au courant de la **re-touché** demande place. S'adresser par écrit sous chiffres M 6441 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1990

DÉCOLLETAGES

Tous genres sont fournis très avantageusement par 1983

RODÉ-STUCKY
La Chaux-de-Fonds

Pignons, tiges de remontoirs, coulants, transmissions, piliers, canons, viroles, châtons, arbres de barillets, etc.

Terminages

Fabricant entreprendrait des terminages de montres genres russe, Chine et Japon. Ouvrage garanti. 1877

Adresser offres sous chiffre S 6100 C à Haasenstein & Vogler, La Ch.-de-Fonds.

J. C. Breitmeyer

Successeur de **J. Calame-Robert**

H 5510 C La Chaux-de-Fonds 1340

Montres or soignées pour Hommes et Dames

Montres avec bulletin d'Observatoire.

Prix modérés. Conditions spéciales aux fabricants.

III^e Classe.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL



OBSERVATOIRE CANTONAL

Bulletin de Marche

du Chronomètre de Poche, échappement à ancre, spécial acier Breguet.
No. Soixante-un mille cinq-cinq (6026)

de Monsieur J. C. Breitmeyer à La Chaux-de-Fonds.

NB. Les chronomètres sont comparés tous les jours à la pendule normale de l'Observatoire, réglée sur le temps moyen.

Le signe + dans la colonne Marche diurne indique le retard, le signe - indique l'avance.

Date	Marche diurne	Variation	Temps moyen moyenne Cronomètre	Remarques
1907 Mai 26. 27	-4.3	+0.5	13.8	Position horizontale, cadran en haut.
27. 28	-3.8	+0.5	13.2	
28. 29	-3.3	-0.4	13.6	
29. 30	-3.7	+0.4	13.0	
30. 31	-3.3	+0.2	13.1	
31. 1	-3.1	+0.1	13.3	
1. 2	-3.0	+0.1	13.0	
2. 3	-2.9	+0.6	13.1	Position verticale, pendule en haut.
3. 4	-1.8	+0.6	12.9	
4. 5	-0.9	+0.9	12.2	
5. 6	-2.3	-2.9	12.3	
6. 7	-2.5	+0.8	12.4	
7. 8	-1.6	+1.9	12.5	
8. 9	-2.0	-6.4	12.3	
9. 10	-2.3	-0.3	12.6	(à l'heure)

Marche diurne moyenne.

Variation diurne moyenne.

Variation des marches moyennes du plateau.

Difference entre la marche diurne à l'heure et la marche moyenne dans la position verticale.



Certificat conforme :

Le Directeur de l'Observatoire cantonal.

J. C. Armit.

MM. les Fabricants d'horlogerie, Industriels, Chefs d'ateliers

désirant faire quelque publicité à l'étranger sont rendus attentifs à la réclame des

Journaux Horlogers

ALLEMAGNE

Augsburg Suddeutsche Uhrmacher-Zeitung
Berlin Deutsche Uhrmacher-Zeitung
Halle s. S. Allgemeine Uhrmacher-Zeitung
Leipzig Allgem. Journal der Uhrmacherkunst
Leipziger Uhrmacher-Zeitung

AUTRICHE-HONGRIE

Budapest Magyar Orások Szaklapja
Vienne Oesterr.-Ungar. Uhrmacher-Zeitung
Die Edelmetall-Industrie (Industrie des Métaux précieux).

Prague Casomer (Chronomètre)

ANGLETERRE

Birmingham The Goldsmiths' and Watchmakers' Review.
The Export Jeweller
Londres Watchmaker Jeweller and Silversmith.
Horological Journal
The Jeweller & Metalworker

AMERIQUE

New-York Jewelers' Circular
Philadelphia The Keystone

DANEMARK

Copenhague Dansk Tidsskrift for Uhrmagere

FRANCE

Besançon France Horlogère
Paris L'Horloger, revue mensuel.
Revue de l'Horlogerie-Bijouterie
Bulletin mensuel de l'Horlogerie et de la Bijouterie — Revue chronométrique
Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie

ITALIE

Milan Gallileo Gallilei giornale degli orologai

SUÈDE

Stockholm Svensk Urmakeri Tidning

L'Agence de publicité

Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds

se tient à la disposition des intéressés pour **devis de frais et tous renseignements** relatifs à la publicité dans ces organes spéciaux.

VENTE

d'une Manufacture d'Horlogerie

d'une Maison d'habitation

d'une Ferme avec terres et terrains à bâtir

La Fabrique d'Horlogerie „BERNA“ S. A. en liquidation, à St-Imier, offre à vendre, de gré à gré, tous ses immeubles situés à St-Imier, consistant notamment en :

1. Une Fabrique d'horlogerie

avec tout ce qui en dépend, tel que : l'achalandage, le matériel servant à son exploitation, les machines, l'outillage, les marchandises fabriquées et en cours de fabrication, marques de fabrique, brevets, etc.

2. Une magnifique Propriété

comprenant une grande Maison d'habitation avec ses aïances, jardins et dépendances, plus

3. Une Ferme

y attenant, avec terres cultivables et terrains à bâtir.

4. Plusieurs Champs

situés dans le réage de St-Imier et pouvant également, par leur situation avantageuse, être utilisés comme terrains à bâtir.

Contenance totale des immeubles à vendre :
6 hectares, 31 ares, 66 centiares.

Estimation cadastrale totale, non compris les machines, l'outillage et autres immeubles par destination, Fr. 274,730.—

Entrée en jouissance immédiate ou selon convenance.

Conditions favorables. Adresser les offres et demandes de renseignements aux notaires soussignés, délégués par la commission de liquidation.

H 1550 J 1955

St-Imier, le 21 avril 1908.

Par commission :

Adh. Jolissaint, not. A. Favre, not.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHATEL

Par décision de la Direction, du 16 avril 1908, le **montant maximum** des livrets est porté à **5,000 francs**, et la somme qui peut être versée dans une année sur le même livret est fixée à **fr. 2,000.—**

L'augmentation par la seule capitalisation des intérêts se trouve ainsi supprimée.

H 3829 N 1918

Taux d'intérêt : 4 %.

Ces nouvelles dispositions sont immédiatement applicables.

Neuchâtel, avril 1908.

LA DIRECTION.

Huile SINE DOLO

H 10056 C Qualité extrafine p' montres 1520

Huile p' Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées par **L. ROZAT**, fabric. d'horlogerie soignée, CHAUX-DE-FONDS

Qui fabrique régulièrement

10" or cylindres extra-plates en qualité soignée ; 9-11" 18 karats genre pour Italie et Espagne ? H...V

Adresser offres Case postale 6379, Biel. 1970

Clichés, Illustrations

Photogravures etc.

Etablissements

Benziger & C° S.A. Einsiedeln.

Fabricants

de boîtes métal blanc et acier,

d'assortiments,

de cadran, d'aiguilles, de pignons,

de fournitures diverses

pour la terminaison d'une montre 19 lig. Roskopf, bon marché, installés pour la production par grandes séries, capables de livrer pour mi-juin, peuvent adresser leurs offres pour une première commande de 30,000 montres, sous chiffres H 1973 J, à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

1973

BANQUE DE BIENNE

Capital: fr. 750,000

Réserve: fr. 150,000

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:
en Compte-courant à 3 1/2 %, disponibles et **sans commission**;
sur Livrets d'Epargne à 4 % de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;
contre Bons de Caisse à 4 % à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

921 BI 1321 Y

BANQUE DE BIENNE.

REPRÉSENTATION

Un monsieur ayant été nommé d'années déjà à l'étranger, connaissant parfaitement le marché anglais, demande la représentation d'une ou deux maisons très capables.

Références de 1^{er} ordre.

Faire les offres sous chiffres
D 1772 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1994

La Commune de Pery,
 Station Reuchenette,

offre à louer

son **Usine électrique** avec **atelier**, force moyenne 15 à 20 chevaux. H...U 1992

S'adresser au Secrétariat Municipal de ce lieu.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE: DESSINS: MODÈLES.
 OFFICE GÉNÉRAL, FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.

MATHEY-DORET Ingr. Conseil

H 44005 C 4550

Fabrication d'horlogerie
Louis-Paul MARCHAND
 H 186 U 28, rue Neuve 1839

Bienne

Spécialité:
Montres de Dames 11"
bon courant

Prochainement montres ancre
 12" à 2 secondes

On demande à entrer en relation avec des fabricants de montres

11 lignes ancre

de bonne qualité, auxquels on fournirait les finissages.

Adresser offres sous chiffre
P 1860 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1981



Voyages

Un voyageur, très compétent dans la branche horlogère, demande place pour l'Allemagne ou l'Angleterre. Références de 1^{er} ordre.

Faire les offres sous chiffres
C 1771 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1993

COMMIS

muni de références de premier ordre, au courant de la fabrication, connaissant à fond la comptabilité, ayant l'habitude des voyages, cherche place stable pour époque à convenir. — Adresser offres sous chiffres **W 1702 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 1977

Horlogerie soignée **Numa Boillat**

La Chaux (Breuleux)

Spécialité de Montres

argent, galonné et or depuis 12 à 18 lignes, cylindre et ancre avec et sans secondes en tous genres. H 1783 J 1966
 Prix-courants et échantillons sur demande.

Fabrique d'horlogerie

L. Sandoz-Vuille 1319

Montres réveil et Montres 8 jours

en tous genres et pour tous pays
 Réglage garanti
 Prix défiant toute concurrence

A VENDRE

Nouveau Procédé de Plaquée Or par Voie Electrique, permettant d'obtenir dans des Bains froids, en 6 Minutes, un bon Plaquée résistant à l'acide, et par une immersion plus longue une feuille d'or de n'importe quelle épaisseur. Calame-Stattmann, Fils, Bienne.

H 747 U 1964

Plaques turques Pitons Breguet

H 100840 tous genres 242

FRITZ GRANDJEAN LE LOCLE

Achetons

n'importe quelle quantité 1961

Cartons d'établissement usagés pour grandes pièces. Société Horlogère de Reconvillier.

Réserve: fr. 150,000

Les seules montres de dames

hors concurrence en prix par la qualité

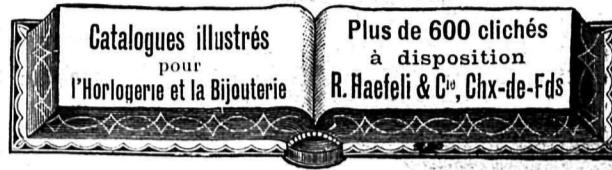
10 à 13" ancre et cylindres, à secondes, en boîtes or, argent et métal

BL...Y Nouveau: 11 lignes ancre extra-plate

Plus ancienne fabrique produisant cette spécialité

Les fils de JEAN AEGLER, Usine « Rebberg », Bienne

LA CHAUX-DE-FONDS, rue Léopold Robert, 58



Catalogues illustrés
 pour
 l'Horlogerie et la Bijouterie

Plus de 600 clichés
 à disposition
 R. Haefeli & Cie, Chx-de-Fds

Pour spéculation

Un établissement très bien situé, ayant deux ateliers bien éclairés, belle maison d'habitation, environ 3 hectares de terrain et beau jardin d'agrément, le tout en bon état, est à vendre à un prix inférieur à l'estimation cadastrale.

Demander renseignements sous chiffres **X 6348 C** à**Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1959

Outils et Fournitures d'Horlogerie

LEDERMANN, FILS

Gros FLEURIER Détail

Envoi du prix-courant sur demande. H 5352 N

Fabrique de boîtes

métal et acier, en tous genres et grandeurs brutes et finies

897 TRAVAIL SOIGNÉ H 3483 F

Spécialité de boîtes à vis

FABRIQUE DE MONTILIER, près MORAT

Bon Voyageur

connaissant l'horlogerie à fond et ayant de l'expérience, connaissant deux langues, possédant une clientèle choisie, demande engagement dans une bonne maison d'horlogerie.

Adresser les offres sous chiffres **P 6451 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1996

C. MEYER-GRABER

LA CHAUX-DE-FONDS

Montre Roskopf

soignée

Marques déposées



Fabrication à remettre

On céderait tout de suite, à la Chaux-de-Fonds, une bonne fabrication d'horlogerie, possédant une excellente et ancienne clientèle. Marques connues et appréciées. Médaille à l'Exposition nationale suisse de Genève 1896. Conditions favorables, peu de reprise. Convient à débutants. — S'adr. pour de plus amples renseignements sous chiffre. R 6452 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1996

N'achetez pas de H 2500 Q 1886

Jabourets

sans avoir examiné le nouv. système

Carl Heitz, Bâle.



Limes

d'horlogerie

On peut se procurer chez tous les bons marchands de fournitures la lime **UNION** de la Société anonyme «Union Ouvrière». Fabrication soignée. Qualité garantie. Spécialité de limes pour faiseurs de secrets.

Fabrication de limes en tous genres et pour tous métiers. — Retailage de grandes limes. H 2328 L 1982

Maison de fournitures d'horlogerie demande un

employé intéressé

avec apport de fr. 30,000. Celui-ci devrait, autant que possible, s'occuper des voyages.

Pour tous renseignements s'adresser à MM. **Herren & Guerchet**, 40, rue Petitot, Genève. 1972

Maison fondée en 1887

Société anonyme

*** Manufactures de Cartonnages ***

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection. Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra. La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continu d'environ 400,000 cartons genres courants.

Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**

H 2770 F

785

ELEGANCIA, REGULATORUL
C. F. R., CAILE, FERATE, RONANE

Fabrication de
Mouvements et Montres extra-plates
ancre 18 1/2 lignes

Prix tout spécial pour grossistes

Spécialités pour l'Espagne, l'Autriche, la Roumanie, l'Egypte, la Turquie.

Montres or, 11 1/2 lig., cyl. 7 kar., genre allemand

E. Sagne-Geiser

Sonvilier (Suisse) 1737

H 737 J

Fabrique d'Horlogerie La Ferrière

Méroz & Cie

→ à la Ferrière ←

Finissages derniers avancements
Terminaison de la montre rendue la plus
facile.

II 10413 C 1352

Sertissage. — Echappements.

Installations modèles

Déclarations de douanes - Bulletins d'expéditions

avec raison sociale et autres facilités, à la
Lithographie-Typographie R. Haefeli & Cie

GUSTAVE CHERNO

— Fabrique d'horlogerie pour tous pays —

SOLEURE (Suisse)

Montres cylindre et ancre, qualité sérieuse

EXTRA-PLATES, 11 à 19 lignes

lépines et savonnettes, argent, acier, métal

Fantaisie — Haute nouveauté

Décoris riches — Prix réduits

Collections d'échantillons à disposition, sur références.

H 10255 C 660

Aciers Américains

SPÉCIALITÉS :

Aciers fondus au creuset pour outils les plus fins, de toute qualité et trempe pour tous les usages. Egalité de qualité garantie

DISQUES A FRAISER avec double reprise un procédé unique et spécial

Toles d'acier au creuset et acier d'argent

Acier poli comprimé, de première qualité pour transmissions, etc.

Grand choix chez les seuls représentants pour la Suisse :

AFFOLTER, CHRISTEN & Cie, BALE

927 FERS ET ACIERS EN GROS H 4921 Q

Fabrique d'Ebauches

Société des Etablissements Parrenin

à Villers-le-Lac (Doubs)

Spécialités de

Genres extra-plats, mi-plats, plats et hauteurs normales en qualités bon courant et soignée

De 16 à 20 lignes, ancre, lépine et savonnette

De 16 à 19 lignes, cylindre, lépine. H 16365 C 1968

- Envoi sur demande du Catalogue et Prix-courants -

La Fabrique ne termine pas la montre

La Fabrique de Boîtes de Montres Stein s. Rh.

Herm. Knecht & Cie

fournit avantageusement tous les genres de Boîtes argent et galonné

Atelier de décoration, polissage et finissage

Boîtes livrées entièrement finies prêtes à recevoir le mouvement

Boîtes pour mouvement américain Waltham

Boîtes à vis

Ouvrage soigné H 6029 C 4862

Prix modéré